

Lyon le 05 janvier 2024

Bureau DEC3
Affaire suivie par
Laurent Decourselle
Chef de bureau
dec3-cb@ac-lyon.fr

☎ 04.72.80.61.14

94 rue Hénon
69244 Lyon CEDEX 04

Le recteur de la région académique Auvergne-
Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chanceliers des universités,

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs d'Académie
Monsieur le directeur du CNED,
Monsieur le directeur du SIEC,
Mesdames et Messieurs les chefs de
Division des examens et concours,

Objet : Circulaire nationale d'organisation

BTS ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR - (25001) Session 2024

Références :

- Code de l'éducation, notamment ses articles D. 643-1 à D. 643-35 ;
- Arrêté du 30 juillet 1998 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Assistance technique d'ingénieur » ;
- Arrêté du 22 juillet 2008 portant définition d'épreuves et programmes de langue vivante étrangère dans les BTS relevant du secteur industriel ;
- Arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D.643-15-1 du code de l'éducation ;
- Arrêté du 3 juin 2022 portant définition des épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 3 juin 2022 portant répartition des épreuves obligatoires générales et professionnelles Pour chaque spécialité de BTS pour les sessions 2022,2023 et 2024.

Je vous informe que l'académie de Lyon a été chargée par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) de définir les modalités d'organisation du Brevet de technicien supérieur « "Assistance Technique d'Ingénieur" » pour la session 2024.

Cette circulaire et ses annexes devront être communiquées le plus tôt possible aux établissements de formation (y compris ceux qui n'ont que des divisions de 1^{ère} année) et portées à la connaissance des candidats isolés.

1) ORGANISATION DE L'EXAMEN

a) Calendrier

Le calendrier et les horaires d'épreuves de l'examen figurent en annexe 1 de la présente circulaire.

b) Regroupements inter-académiques.

Les groupements inter-académiques sont organisés selon le tableau figurant en annexe 2. Chaque académie pilote constitue les commissions et le jury inter-académique. Elle adresse les convocations et prend en charge les frais de déplacements correspondants. À cet effet, les académies rattachées adressent la liste des enseignants et des professionnels à l'académie pilote.

c) Centres d'examen

Un centre d'examen, au moins, sera ouvert dans chaque académie.

Le recteur de chaque académie rattachée déterminera le nombre de centres d'examen à ouvrir et en informera l'académie pilote-organisation.

Les épreuves pratiques se dérouleront dans chaque établissement.

d) Modalités de corrections, interrogations et jurys

Il appartient à chaque académie pilote d'arrêter les modalités pratiques de correction des copies, la constitution des différentes commissions, les dates des épreuves orales et la composition du jury de délibération.

La surveillance des épreuves écrites et des interrogations n'est en aucun cas assurée par les enseignants des classes d'origine des élèves. Ces derniers doivent toutefois être disponibles pendant le déroulement des épreuves dont ils ont assuré la préparation.

2) PAPETERIE, OPERATION DE SCANNAGE et DOCUMENTS AUTORISÉS

a) Papèterie et opération de scannage

Les instructions relatives aux questions de papèterie, matière d'œuvre seront fournies par le Bureau compétent au sein de chaque académie.

La dématérialisation des copies d'examen étant généralisée, le modèle national de copie CYCLADES **CCYC : ©DNE** SANTORIN » devra être impérativement utilisé pour toutes les épreuves écrites et par toutes les académies.

Les modalités de scannages seront organisées par les académies sous le contrôle des établissements pourvus en matériel.

b) Livrets scolaires (modèle joint en annexe 3)

Il est proposé en version numérique qui peut être renseignée puis imprimée en recto-verso pour chaque étudiant par les différents centres de formation. Toutefois les académies pilotes déterminent puis informent les établissements de leur groupement, des modalités qu'elles auront adoptées s'agissant de l'édition des livrets scolaires, de leur retour, une fois complétés -soit auprès du service ou du centre – en vue de la préparation du jury de délibération.

Il convient d'inviter les établissements à respecter scrupuleusement le modèle du livret scolaire, dans un souci d'uniformité de présentation.

c) Les documents autorisés

Ils seront précisés sur le sujet. L'usage de la calculatrice est autorisé, selon les épreuves, en se conformant aux indications de la circulaire n° 2015-178 du 1-10-2015 (B.O. n°42 du 12 novembre 2015).

3) MODALITES DES EPREUVES E 4 et E 5

a) Étude d'un système pluritechnologique – E 4

- Sous-épreuve **U 41** – Étude des spécifications générales d'un système pluritechnologique ;
- Sous-épreuve **U 42** – Vérifications des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique.

Ces épreuves écrites s'appuient sur des dossiers sujets volumineux, les candidats ont à travailler simultanément sur plusieurs documents, il convient de les faire composer sur une double table scolaire ou équivalent.

Ces épreuves peuvent faire appel à des constructions graphiques, les candidats doivent apporter le matériel adapté (règle, stylos de différentes couleurs, compas)

b) Organisation spécifique de l'Épreuve **E5** : Épreuve Professionnelle de Synthèse

Les trois sous-épreuves qui la composent se déroulent dans chaque centre de formation, public ou privé. Pour chacune d'elles, vous voudrez bien vous conformer aux dispositions suivantes :

- ✓ (**U 51**) - Sous-épreuve : Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise (ci-joint dossier de validation du projet technique, fiche d'évaluation et grille récapitulative des thèmes proposés).

Annexe 4

- Le jury de cette sous-épreuve est composé :
 - d'un professeur de Mécanique ou de Génie Mécanique ;
 - d'un professeur de Génie Électrique ;
 - si possible, d'un représentant de la profession.
- Déroulement de la sous-épreuve :
 - préparation matérielle en salle (durée 15 minutes) ;
 - présentation et soutenance du dossier (durée 40 minutes) ;
 - entretien avec la commission d'interrogation (durée 20 minutes).

- Dépôt des dossiers par tous les candidats :
quinze jours avant la date de début de la sous-épreuve.
 - Lecture des dossiers par les examinateurs :
dans la quinzaine qui précède l'interrogation.
 - Retrait des dossiers par les candidats individuels :
un mois avant la date de début de la sous-épreuve.
- ✓ (U 52) - Sous-épreuve : Présentation du rapport de stage (ou d'activités professionnelles) (ci-joint fiche d'évaluation et modèle de certificat de stage)

Annexe 5

- Le jury de cette sous-épreuve est composé :
 - d'un professeur d'économie-gestion ou de bureautique ;
 - d'un professeur de sciences et techniques industrielles ;
 - si possible, d'un représentant de la profession.
 - Déroulement de la sous-épreuve :
 - préparation matérielle en salle (durée 15 minutes) ;
 - présentation et soutenance du rapport (durée 30 minutes) ;
 - entretien avec la commission d'interrogation (durée 20 minutes).
 - Dépôt des rapports de stage (ou d'activités professionnelles) dans le centre d'examen :
La date de dépôt des rapports de stage fixée par le règlement d'examen au dernier jour ouvrable du mois de janvier par les académies pilotes organisation.
 - Lecture des rapports par les examinateurs :
Dans la quinzaine qui précède la soutenance.
- ✓ (U 53) - Sous-épreuve : Mesure et/ou contrôle à caractère industriel (ci-joint dossier de validation, fiche d'évaluation et grille récapitulative des sujets proposés)

Annexe 6 : attention, depuis la session 2020 une nouvelle grille d'évaluation est mise en œuvre.

- Le jury de cette sous-épreuve est composé :
 - d'un professeur de Mécanique ou de Génie Mécanique ;
 - d'un professeur de Génie Électrique ;
 - si possible, d'un représentant de la profession.
- Déroulement de la sous-épreuve :
 - lecture du sujet (durée 10 minutes) ;
 - mise en œuvre (durée 90 minutes) ;
 - compte rendu oral (durée 10 minutes).

▪ Proposition d'organisation par journée d'interrogation

	Lecture du sujet	Mise en œuvre	Compte rendu oral	Sujet
Candidat A	8h	8h10	9h40 - 9h50	S1
Candidat B	9h	9h10	10h40 - 10h50	S2
Candidat C	10h	10h10	11h40 - 11h50	S1
Candidat D	11h	11h10	12h40 - 12h50	S2
Candidat E	14h	14h10	15h40 - 15h50	S3
Candidat F	15h	15h10	16h40 - 16h50	S4
Candidat G	16h	16h10	17h40 - 17h50	S3
Candidat H	17h	17h10	18h40 - 18h50	S4

L'ordre de passage des candidats résulte du tirage au sort. Ce dernier sera effectué avant le début de la première journée d'interrogation selon des dispositions respectant les règles de confidentialité.

L'organisation proposée prévoit le passage de huit candidats par journée pleine d'interrogation, ainsi que l'utilisation de quatre sujets différents.

Les candidats individuels doivent être inclus dans l'organisation ci-dessus. Un mois avant le début de cette sous-épreuve, ils auront la possibilité de se rendre dans le centre d'examen auquel ils sont rattachés pour découvrir l'environnement matériel du laboratoire réservé à ces travaux pratiques de "Mesure et/ou contrôle à caractère industriel". Il s'agit d'une simple visite et non d'une formation. Il appartiendra au service des examens de chaque rectorat d'avertir les chefs de centres d'examen afin qu'ils prennent contact avec les candidats concernés.

ARRETE DU 22 JUILLET 2008

J'attire particulièrement votre attention sur les directives de l'arrêté du 22 Juillet 2008 paru au J.O. du 8 Août 2008, notamment sur la non-conformité des dossiers qui entraîne la non-validité de l'épreuve **E5** par la mention NV (Non Valide).

Le dossier support de l'épreuve est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée:

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;

- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

4) EPREUVE FACULTATIVE DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT

Annexe 7 : Unité facultative « engagement étudiant » (BO 38 du 8/10/2020) :

Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation **et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ».**

Ainsi les compétences, connaissances et aptitudes doivent être évaluées au regard des indicateurs de performance définis dans le référentiel et au niveau de maîtrise d'un technicien supérieur.

Article L611-9 : Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application du code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie du code de la défense, d'un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure, d'un service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national ou d'un volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du même code sont validées au titre de sa formation, selon des modalités fixées par décret.

Pour le BTS ATI cette épreuve est associée à l'unité **U52**.

**Pour le recteur et par délégation
La directrice des examens et concours**

Nathalie Confort



PJ : 7 annexes

Annexe 1 : calendrier des épreuves

Annexe 2 : regroupements académiques

Annexe 3 : modèle du livret scolaire

Annexe 4 : dossier de validation du projet technique / fiche d'évaluation / grille récapitulative des thèmes proposés - Epreuve U51

Annexe 5 : fiche d'évaluation / modèle de certificat de stage - Epreuve U52

Annexe 6 : dossier de validation / fiche d'évaluation / grille récapitulative des sujets proposés - Epreuve U53

Annexe 7 : épreuve facultative « engagement étudiant »

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR
SESSION 2024**

CALENDRIER – HORAIRES DES ÉPREUVES POUR LES ACADEMIES DE MÉTROPOLE

Épreuves	Nature	Dates	Horaires	Autorisation de sortie de salle
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	ECRIT 4h	MERCREDI 15 MAI 2024	de 14h30 à 18h30	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la deuxième heure de composition</u>)
E2 – LANGUE VIVANTE 1 U2	ORAL 45 min (1)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes. Cette épreuve concerne uniquement les établissements non habilités au CCF, les candidats individuels et les candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		
E3 – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES	ECRIT			Pour les deux épreuves : 2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de l'épreuve</u>)
U31 – MATHÉMATIQUES (Groupe B1)	2h	MARDI 14 MAI 2024	16h à 18h	
U32 – SCIENCES PHYSIQUES	2h	VENDREDI 17 MAI 2024	14h à 16h	
E4 – ETUDE D'UN SYSTÈME PLURITECHNOLOGIQUE	ECRIT			Pour les deux épreuves : 2 h 30 de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant 12h30</u>)
U41 – Etude des spécifications générales d'un système pluritechnologique	3h	JEUDI 16 MAI 2024	10h à 13h	
U42 – Vérification des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique	3h		14h30 à 17h30	
E5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE	ORAL			
U51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise	1h (3)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		
U52 – Présentation du rapport de stage	50 min. (3)			
U53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel	PRATIQUE 1h50			
EF1 – LANGUE VIVANTE 2 UF1	ORAL 20 min (2)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		

(1) - 1^{ère} partie : Compréhension de l'oral : 30 min sans préparation ; 2^{ème} partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 min assorties d'un temps de préparation de 30 min

(2) - précédée d'un temps égal de préparation (3) - précédée d'une préparation matérielle en salle de 15 minutes

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR
SESSION 2024**

CALENDRIER - HORAIRES DES EPREUVES POUR LES ACADEMIES DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE GUYANE

Épreuves	Nature	Dates	Horaires	Autorisation de sortie de salle
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	ECRIT 4h	MERCREDI 15 MAI 2024	de 10h30 à 14h30	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la deuxième heure de composition</u>)
E2 – LANGUE VIVANTE 1 U2	ORAL 45 min (1)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes. Cette épreuve concerne uniquement les établissements non habilités au CCF, les candidats individuels et les candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		
E3 – MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES	ECRIT			Pour les deux épreuves : 2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de l'épreuve</u>)
U31 – MATHEMATIQUES (Groupe B)	2h	MARDI 14 MAI 2024	10h00 – 12h00	
U32 – SCIENCES PHYSIQUES	2h	VENDREDI 17 MAI 2024	08h00 à 10h00	
E4 – ETUDE D'UN SYSTEME PLURITECHNOLOGIQUE	ECRIT			Pour les deux épreuves : 2 h 30 de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant 9h</u>)
U41 – Etude des spécifications générales d'un système pluritechnologique	3h	JEUDI 16 MAI 2024	6h30 à 9h30	
U42 – Vérification des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique	3h		11h à 14h	
E5 – EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE	ORAL			
U51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise	1h (3)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		
U52 – Présentation du rapport de stage	50 min. (3)			
U53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel	PRATIQUE 1h50			
EF1 – LANGUE VIVANTE 2 UF1	ORAL 20 min (2)		Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes	

(1) - 1^{ère} partie : Compréhension de l'oral : 30 min sans préparation ; 2^{ème} partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 min assorties d'un temps de préparation de 30 min

(2) - précédée d'un temps égal de préparation (3) - précédée d'une préparation matérielle en salle de 15 minutes

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR
SESSION 2024**

CALENDRIER - HORAIRES DES EPREUVES POUR LA RÉUNION

Épreuves	Nature	Dates	Horaires	Autorisation de sortie de salle
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	ECRIT 4h	MERCREDI 15 MAI 2024	de 16h30 à 20h30	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la deuxième heure de composition</u>)
E2 – LANGUE VIVANTE 1 U2	ORAL 45 min (1)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes. Cette épreuve concerne uniquement les établissements non habilités au CCF, les candidats individuels et les candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		
E3 – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES	ECRIT			Pour les deux épreuves : 2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de l'épreuve</u>)
U31 – MATHÉMATIQUES (Groupe B)	2h	MARDI 14 MAI 2024	18h00 à 20h00	
U32 – SCIENCES PHYSIQUES	2h	VENDREDI 17 MAI 2024	16h00 à 18h00	
E4 – ETUDE D'UN SYSTÈME PLURITECHNOLOGIQUE	ECRIT			Pour les deux épreuves : 2 h 30 de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant 14h30</u>)
U41 – Etude des spécifications générales d'un système pluritechnologique	3h	JEUDI 16 MAI 2024	12h à 15h	
U42 – Vérification des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique	3h		16h30 à 19h30	
E5 – EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE	ORAL			
U51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise	1h (3)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		
U52 – Présentation du rapport de stage	50 min. (3)			
U53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel	PRATIQUE 1h50			
EF1 – LANGUE VIVANTE 2 UF1	ORAL 20 min (2)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		

(1) - 1^{ère} partie : Compréhension de l'oral : 30 min sans préparation ; 2^{ème} partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 min assorties d'un temps de préparation de 30 min

(2) - précédée d'un temps égal de préparation (3) - précédée d'une préparation matérielle en salle de 15 minutes

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR
SESSION 2024**

CALENDRIER - HORAIRES DES EPREUVES POUR MAYOTTE

Épreuves	Nature	Dates	Horaires	Autorisation de sortie de salle
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	ECRIT 4h	MERCREDI 15 MAI 2024	de 15h30 à 19h30	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la deuxième heure de composition</u>)
E2 – LANGUE VIVANTE 1 U2	ORAL 45 min (1)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes. Cette épreuve concerne uniquement les établissements non habilités au CCF, les candidats individuels et les candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		
E3 – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES	ECRIT			Pour les deux épreuves : 2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de l'épreuve</u>)
U31 – MATHÉMATIQUES (Groupe B)	2h	MARDI 14 MAI 2024	17h00 à 19h00	
U32 – SCIENCES PHYSIQUES	2h	VENDREDI 17 MAI 2024	15h00 à 17h00	
E4 – ETUDE D'UN SYSTÈME PLURITECHNOLOGIQUE	ECRIT			Pour les deux épreuves : 2 h 30 de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant 14h30</u>)
U41 – Etude des spécifications générales d'un système pluritechnologique	3h	JEUDI 16 MAI 2024	11h00 à 14h00	
U42 – Vérification des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique	3h		15h30 à 18h30	
E5 – EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE	ORAL			
U51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise	1h (3)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		
U52 – Présentation du rapport de stage	50 min. (3)			
U53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel	PRATIQUE 1h50			
EF1 – LANGUE VIVANTE 2 UF1	ORAL 20 min (2)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		

(1) - 1^{ère} partie : Compréhension de l'oral : 30 min sans préparation ; 2^{ème} partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 min assorties d'un temps de préparation de 30 min

(2) - précédée d'un temps égal de préparation (3) - précédée d'une préparation matérielle en salle de 15 minutes



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

ORGANISATION INTERACADÉMIQUE SESSION 2024

SPECIALITES	ACADEMIES AUTONOMES	ACADEMIES		
		Académies pilotes	Académies rattachées	Candidats Individuels rattachés
ASSISTANCE TECHNIQUE d'INGENIEUR (académie pilote sujet : Lyon)		Bordeaux	Limoges	
			Montpellier	
			Poitiers	
			Toulouse	
		Normandie	Martinique	Guadeloupe
		Corse	Aix- Marseille	
			Nice	
		Lille	Amiens	Guyane
		Lyon	Clermont- Ferrand	
			Grenoble	
			Nouvelle Calédonie	
		Rennes	Nantes	
			Orléans- Tours	
SIEC	La Réunion	-		
	Mayotte			
Strasbourg	Besançon			
	Dijon			
	Nancy- Metz			
	Reims			

EXAMEN : B.T.S.					<i>Année de l'examen</i>	<i>NOM (lettres capitales)</i>					<i>PRÉNOM</i>	<i>ÉTABLISSEMENT (cachet)</i>	
<i>SPÉCIALITÉ :</i> ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR						<i>DATE DE NAISSANCE</i>	<i>N° I.N.S.E.E.</i>					<i>Langue vivante étrangère</i>	
<i>CLASSE DE</i> (Année antérieure à celle de l'examen)					<i>MATIÈRES ENSEIGNÉES</i>	<i>CLASSE DE</i> (Année de l'examen)					<i>APPRÉCIATIONS</i>		
<i>1^{er} TRIM. ou SEM.</i>	<i>2^{ème} TRIM. ou SEM.</i>	<i>3^{ème} TRIM</i>	<i>Moyenne de l'étudiant</i>	<i>Moyenne de la classe</i>		<i>1^{er} TRIM. ou SEM.</i>	<i>2^{ème} TRIM. ou SEM.</i>	<i>3^{ème} TRIM</i>	<i>Moyenne de l'étudiant</i>	<i>Moyenne de la classe</i>			
						CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION							
						LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE							
						MATHÉMATIQUES							
						PHYSIQUE ET PHYSIQUE APPLIQUÉE							
						BUR. ET OUTILS DE COMMUNICATION							
						ÉCONOMIE ET GESTION							
						CONSTRUCTION MÉCANIQUE							
						CONSTRUCTION ÉLECTR.							
						AUTOMATISMES, INFO. IND.							
						ÉTUDE DES SYST. TECHN.							
					ORGANISATION INDUS.								
					LANGUE VIVANTE FACULTATIVE								
Certification de compétences numériques (PIX) - cochez la case pour attester de l'obtention du certificat													

<i>AVIS DU CONSEIL DE CLASSE</i> <i>OBSERVATIONS ÉVENTUELLES</i>

<i>COTATION DE LA CLASSE</i>				
Répartition en % (en points entiers)	<i>AVIS</i>			Effectif de la classe
	Très favorable	Favorable	Doit faire ses preuves	

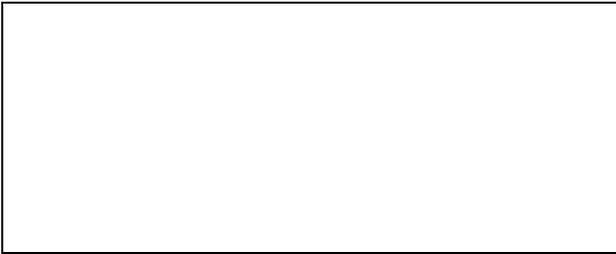
<i>RÉSULTATS DE LA SECTION</i> <i>LES 5 DERNIÈRES ANNÉES</i>			
Années	Présentés	Reçus	%

<i>Date et signature du candidat,</i> <i>remarques éventuelles</i>

	CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE	MATHÉMATIQUES	PHYS. ET PHYS. APPLIQUÉE	BUR. ET OUTILS DE COMM.	ÉCO ET GESTION DE L'ENTR.	CONSTRUCTION MÉCANIQUE	CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE	AUTOMATISMES, INFO. INDUS	ÉTUDE DES SYSTÈMES TECHNIQUES	ORGANISATION INDUSTRIELLE	LANGUE VIVANTE FACULTATIVE
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
+10												
+8												
+6												
+4												
+2												
Moyenne de la classe												
-2												
-4												
-6												
-8												
-10												

**Date et visa
du Président de
jury**

Profil du candidat en rouge représentant l'écart par rapport à la moyenne de la classe des notes de la deuxième année.



Cachet ou nom du centre de formation

Annexe 4 Académie de

Brevet de Technicien Supérieur ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

U.51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise

Sous-épreuve orale – Durée : 1h – Coefficient : 5

DOSSIER DE VALIDATION DU PROJET TECHNIQUE

Dénomination du support :

Nature du projet :

<p>1 – Une unité de production d'entreprise en phase d'amélioration de performances :</p> <p><input type="checkbox"/> A – en terme d'organisation ou de gestion de production</p> <p><input type="checkbox"/> B – dans le domaine du suivi de production</p> <p><input type="checkbox"/> C – en terme de qualité des biens ou services produits</p> <p>2 – Une machine de production d'entreprise en situation d'amélioration du point de vue :</p> <p><input type="checkbox"/> A – de l'ergonomie</p> <p><input type="checkbox"/> B – de la sécurité</p> <p><input type="checkbox"/> C – de la maintenabilité</p>	<p>3 – Un projet d'entreprise :</p> <p><input type="checkbox"/> A – contrôle / assurance qualité</p> <p><input type="checkbox"/> B – opérationnalisation d'un plan qualité</p> <p><input type="checkbox"/> C – implantation de moyens techniques</p> <p><input type="checkbox"/> D – installation d'une politique de maintenance</p> <p><input type="checkbox"/> E – politique de mise en conformité électrique</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'équipe chargée de conduire ce projet est composée des étudiants suivants :

• Étudiant A : M.
• Étudiant B : M.
• Étudiant C : M.
• Étudiant D : M.

Avis de la commission de validation :

Accepté

Refusé

Motif du refus :

Nom du président de la commission	Date	Signature
-----------------------------------	------	-----------

DESCRIPTIF DU PROJET

Entreprise :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone : Télécopie :

Nom du responsable du projet au sein de l'entreprise :

Fonction : Téléphone :

Problématique technique :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cahier des charges : *(à joindre en annexe)*

Suffisant

Insuffisant

**Brevet de Technicien Supérieur
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR**

Session :

Cachet ou nom du centre d'examen

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

**U.51 – Réalisation d'une activité professionnelle
en relation avec une entreprise**

Sous-épreuve orale – Durée : 1h – Coefficient : 5

FICHE D'ÉVALUATION

Candidat n° : NOM, Prénom :

Titre du dossier présenté :

Domaines d'évaluation						Sur	Note
Présentation orale :	--	-	/	+	++	20 pts	
Qualité de la communication orale							
Pertinence des outils de communication orale adoptés							
Dossier technique :	--	-	/	+	++	20 pts	
Qualité du dossier, des documents graphiques et des matériels présentés et propres au candidat							
Rigueur et pertinence de la démarche suivie dans la présentation du dossier							
Savoir-faire et connaissances associées liés aux compétences définies :	--	-	/	+	++	60 pts	
Maîtrise et qualité des développements technico-économiques justifiant les solutions présentées							
Pertinence de l'argumentation développée en réponse aux questions posées							
Qualité des relations établies avec les milieux professionnels (adéquation avec les attentes du référentiel)							

Commentaires et appréciation générale :

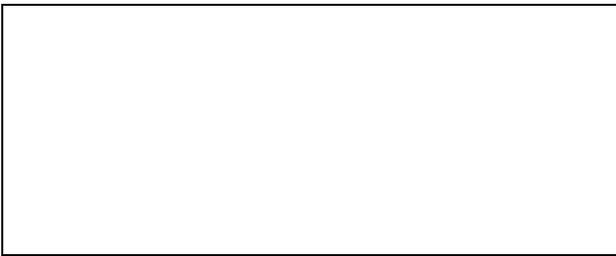
Total : / 100 points

**Note arrêtée par la
commission d'évaluation**

Note : / 20 points
(en points entiers ou en demi-points)

Examineurs :

NOM	Prénom	Qualité	Établissement	Émargement



Annexe 5 Académie de

Brevet de Technicien Supérieur ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :

Cachet ou nom du centre de formation

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

U.52 - Stage en milieu professionnel

Durée : 6 à 8 semaines consécutives

CERTIFICAT DE STAGE

(à faire figurer dans le rapport de stage)

Nom et prénom de l'étudiant :

Raison sociale de l'entreprise :

Nom du responsable de l'entreprise :

Service d'accueil du stagiaire :

Nom du tuteur : Fonction :

N° de tél. : N° de télécopie :

Date de début du stage : Date de fin de stage :

Nbre de ½ journée(s) d'absence excusée : non excusée :

Activités conduites par l'étudiant pendant le stage : *(remplir au dos le tableau récapitulatif)*

Appréciation générale du tuteur sur le stagiaire :

.....

.....

.....

.....

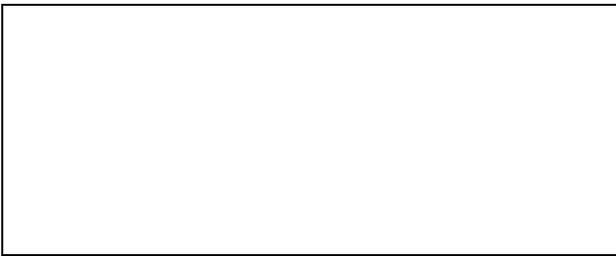
.....



Fait à : le :

Signature du tuteur :

Cachet de l'entreprise



Brevet de Technicien Supérieur
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :

Cachet ou nom du centre d'examen

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

U.52 – Présentation du rapport de stage

Sous-épreuve orale – Durée : 50 minutes – Coefficient : 3

FICHE D'ÉVALUATION

Candidat n° : NOM, Prénom :

Entreprise :

Table with 8 columns: Domaines d'évaluation, and 5 sub-columns for grading (--, -, /, +, ++). Rows include: Connaissance professionnelle et humaine de l'entreprise (30 pts), Construction et rédaction du rapport (15 pts), and Communication et expression lors de l'exposé oral (15 pts).

Commentaires et appréciation générale :

Total : / 60 points

Horizontal lines for writing comments and appreciation.

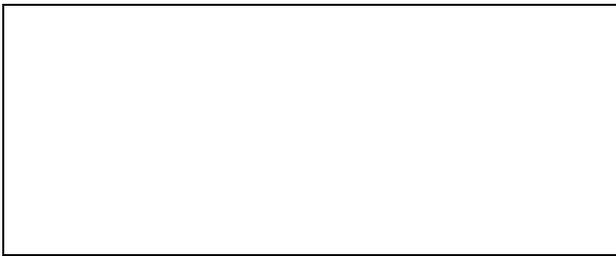
Note arrêtée par la commission d'évaluation
Note : / 20 points
(en points entiers ou en demi-points)

Examineurs :

Table with 5 columns: NOM, Prénom, Qualité, Établissement, Émargement. Three rows for examiner signatures.

Brevet de Technicien Supérieur
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :



Cachet ou nom du centre de formation

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

U.53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel

Sous-épreuve pratique – Durée : 1h 50 – Coefficient : 2

DOSSIER DE VALIDATION DU SUJET N° :

Dénomination :

.....

.....

Nature du problème technique :

- 1 – Contrôle de conformité de performances par mesurage des caractéristiques mécaniques (en entrée, en sortie, internes) d'un système industriel
- 2 – Contrôle de conformité de performances par mesurage des caractéristiques électriques (en entrée, en sortie, internes) d'un système industriel
- 3 – Mesurage en vue d'opérations de montage pour assemblage de sous-systèmes (composants exclus)
- 4 – Mesurage associé à une surveillance de la qualité - produit
- 5 – Mesurage lié à des exigences normatives de sécurité sur un système
- 6 – Autres (à préciser) :

.....

.....

Avis de la commission de validation :

Accepté

Refusé

Motif du refus :

Nom du président de la commission :

Date : Signature :

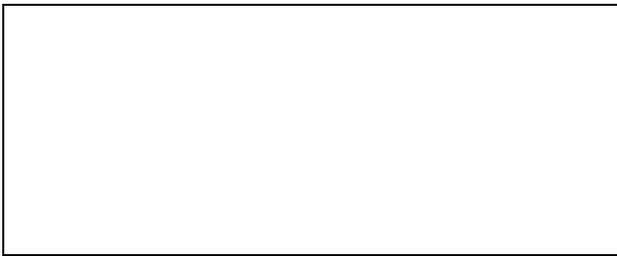
Conditions de réalisation :

Pour chaque rubrique, estimer le niveau de complexité (croissant de 1 à 4, gradations données à titre indicatif)	Pour chaque rubrique, indiquer la nature des matériels ou documents mis à la disposition du candidat, le cas échéant, la nature des actions à réaliser et les attendus.				
Support : (Pièce, constituant, sous système ou système simple, système complexe) <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr></table>	1	2	3	4	
1	2	3	4		
Paramètres à mesurer : (Donnés par le sujet, à extraire d'une norme ou d'un document technique, à définir par le candidat) <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr></table>	1	2	3	4	
1	2	3	4		
Appareils : (Mesure directe, mesure avec câblages et/ou réglages simple ou complexe) <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr></table>	1	2	3	4	
1	2	3	4		
Procédure : (Simple, donnée dans un protocole simple, ou complexe, à définir par le candidat) <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr></table>	1	2	3	4	
1	2	3	4		
Traitement des résultats : (Pas de traitement, outil de traitement fourni, traitement à définir par le candidat) <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr></table>	1	2	3	4	
1	2	3	4		
Analyse et conclusions : (Conclusion directe, ... proposition de solutions) <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr></table>	1	2	3	4	
1	2	3	4		

Documents à joindre :

- Sujet de l'épreuve tel qu'il sera remis au candidat
- Description de l'environnement matériel du sujet (photos, schémas...)

Noms des membres de la commission de validation :
Remarques éventuelles :



Académie de

Brevet de Technicien Supérieur
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :

Cachet ou nom du centre de formation

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

U.53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel

Sous-épreuve pratique - Durée : 1 h 50 - Coefficient : 2

GRILLE RÉCAPITULATIVE DES SUJETS PROPOSÉS

(Copie transmise par le président de la commission à l'I.G.E.N. responsable national du BTS ATI)

N°	Dénomination et support	problématique	Date de validation
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

NOM, Prénom du président de la commission :

Professeurs représentant l'équipe pédagogique du centre de formation à la commission :

<i>NOM, Prénom :</i>				
<i>Qualité :</i>				
<i>Signature :</i>				



Académie de

Brevet de Technicien Supérieur
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR

Session :

E5 - EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE

U.53 - Mesure et/ou contrôle à caractère industriel

Sous-épreuve pratique - Durée 1 h50 - Coefficient : 2

FICHE D'ÉVALUATION

Candidat n° : NOM, Prénom :

Sujet n° : Dénomination :

Analyse du sujet		0	1	2	3	Note
Compréhension du problème posé	Exactitude de l'identification des données					/10
	Exactitude de compréhension des données					
Définition de la méthode utilisée	Justification des grandeurs à mesurer					
	Pertinence de la méthode proposée					
Processus de mesures		0	1	2	3	
Justification des moyens de mesures utilisés						/20
Mise en œuvre des moyens de mesures (connectique, configuration, réglage, sécurité,...)						
Exactitude des valeurs obtenues par les mesures						
Qualité de la mise en forme des relevés (Tableau de mesures, graphiques, oscillogrammes, fiche Excel, présence des unités auprès des valeurs.....)						
Bilan		0	1	2	3	
Compte-rendu oral (méthodes et résultats)	Rappel du problème à résoudre (données, clarté de l'expression)					/10
	Analyse critique de la méthode utilisée					
	Interprétation des résultats					
	Qualité de la conclusion vis-à-vis de la problématique posée					

Total : / 40 points

Commentaires et appréciation générale :

.....
.....
.....
.....

<p>Note arrêtée par la commission d'évaluation</p> <p>Note : / 20 points (en points entiers ou en demi-points)</p>

Examineurs

NOM	Prénom	Qualité	Établissement	Émargement



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Examens et Concours
Bureau BTS et Examens post-Bac**

**Bureau des BTS
DEC3**

Annexe 7

Tél : 04 72 80 61 14
Mél : dec3-cb@ac-lyon.fr

94 rue Hénon
69004 Lyon

ANNEXE EPREUVE FACULTATIVE « ENGAGEMENT ETUDIANT »

Arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D. 643-15-1 du code de l'éducation
NOR:ESRS2019793A

L'épreuve vise à évaluer les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation : bénévolat dans une association, activité professionnelle dans tout type d'organisation, engagement citoyen selon les modalités prévues.

L'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant » figure ci-dessous pour chacune des spécialités de brevet de technicien supérieur dont l'académie de Lyon assure la charge du pilotage sujet.

L'épreuve d'engagement étudiant prend appui sur les compétences des blocs listés ci-dessous :

Assistance technique d'ingénieur	E52 Présentation du rapport de stage (ou d'activités professionnelles)
Conception des processus de réalisation de produits option A : production unitaire	E62 Gestion et suivi de réalisation en entreprise
Conception des processus de réalisation de produits option B : production sérielle	E62 Gestion et suivi de réalisation en entreprise
Contrôle industriel et régulation automatique	E41 Rapport de stage
Innovation textile - Option A : Structures	E6 Étude de cas en milieu industriel
Innovation textile - Option B : Traitements	E6 Étude de cas en milieu industriel
Métiers des Services à l'environnement	E4 Projet professionnel
Pilotage des procédés	E6 Rapport d'activités en milieu professionnel
Tourisme	E6 Gestion de l'information touristique

LE DOSSIER

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant devra être annexé au dossier de l'épreuve support et fera l'objet d'un contrôle de conformité, selon les modalités définies par l'académie pilote chargée de l'organisation de ces spécialités de BTS.

En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

DEFINITION DE L'ÉPREUVE - Epreuve orale, 20 minutes sans préparation (forme ponctuelle, CCF)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes).

Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte ;
- la description et l'analyse de(s) activité(s) ;
- la présentation des démarches et des outils ;
- le bilan de(s) activité(s) ;
- le bilan des compétences acquises.

LA COMMISSION D'INTERROGATION

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire support

**Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant
en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation*1**

Candidat au brevet de technicien supérieur

Année d'examen :

Spécialité du brevet de technicien supérieur, option le cas échéant :

Intitulé de l'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant »*2 :

Nom et prénom du candidat :

Numéro d'inscrit :

Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique,...) :

Organisme d'accueil (association, entreprise,...) :

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse e-mail) :

Période de l'engagement : du .../.../... au .../.../...

Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) :

Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :

Intitulé de la mission :

Votre statut/ fonction (votre rôle) :

Quelles sont vos activités/vos tâches :

Quelles sont les compétences que vous pensez avoir développées dans le cadre de votre mission, en lien notamment avec votre formation :

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation conduisant au brevet de technicien supérieur :

Je soussigné (e)

M./ Mme

atteste sur l'honneur de l'authenticité des éléments rapportés dans ce formulaire.

**1*

D643-15-1 du code de l'éducation :

« Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l'examen, à la demande du candidat.

La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen.

La validation prend la forme d'une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »

**2*

Conformément à l'arrêté du xx septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D643-15-1 du code de l'éducation

BTS

Épreuve facultative– Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle

CANDIDAT(E)	Nom et prénom :	
	N° de Candidat :	
Analyse de l'engagement associatif, social ou professionnel		
Organisation lieu de l'engagement:		
Activités réalisées :		
Questions posées :		
NOTE /20 :	<input type="text"/>	
Appréciation globale et Commentaires (justification de la note)		
MEMBRES DE LA COMMISSION :	Date :	Signatures

CRITÈRES D'ÉVALUATION

	TI	I	S	TS
1 – Qualité de la présentation du contexte de l'engagement				
2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement				
3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement				
4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement				
5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, ...)				
6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens				
7 – Capacité à s'engager dans un collectif				
8 - Qualité de l'argumentation				
9 – Qualité de la communication écrite et orale				

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

DEGRÉ DE MAÎTRISE DES COMPÉTENCES			
TI	I	S	TS
Subit	Exécute	Maîtrise	Est expert
1 - Qualité de la présentation du contexte de l'engagement			
Présente une description succincte partielle ou non structurée	Présente une situation structurée mais sans analyse du rôle de l'organisation dans laquelle l'engagement est effectif	Analyse du contexte en présentant les principales caractéristiques et les missions	Est capable de transférer l'analyse du contexte à d'autres (entreprises, ...)
2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement			
Se limite à une activité très restreinte du processus et ne comprend pas les enjeux associés	Appréhende l'ensemble de l'activité, mais sans en comprendre réellement les enjeux associés	Porte un degré d'analyse sur les activités dans le cadre de son engagement en identifiant les contraintes et les enjeux	Présente une analyse des activités effectuées dans le cadre de son engagement en intégrant l'identification des contraintes, des enjeux et les limites des choix. Le candidat est en mesure de formuler des propositions argumentées d'amélioration face à des demandes
3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement			
Ne présente pas d'analyse et ne prend pas de distance par rapport aux activités réalisées.	Présente une analyse étroite, peu autonome et limitée à une série d'activités	Sait expliquer en quoi une activité réalisée dans le cadre de son engagement a permis la construction de compétences	Montre le lien entre les activités réalisées dans le cadre de son engagement et développement de ses compétences → Capacité à apprendre de son expérience à faire lien avec les activités du référentiel du diplôme
4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement			
Fait preuve de peu de persévérance, dans des activités peu complexes et routinières.	A su dépasser les difficultés rencontrées et les aléas.	A su dépasser les difficultés rencontrées dans des situations complexes ou déstabilisantes.	Propose des solutions pour améliorer des démarches. → capacité à résoudre des problèmes
5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, ...)			
Ne démontre pas un engagement dans des activités variées	Démontre une capacité à présenter les différences culturelles	Démontre une capacité à intégrer les différences culturelles dans ses principes d'action	Démontre une intelligence sociale
6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens			
Ne présente pas de capacité à prendre en compte ces aspects	Démontre une capacité d'adaptation face à des situations différentes	Sait expliquer en quoi une situation professionnelle a permis la construction de cette compétence	Montre le lien entre situations rencontrées et développement de ses compétences d'adaptabilité. Sait faire sens dans l'analyse de ces différentes activités
7 - Capacité à s'engager dans un collectif			
Ne démontre pas de capacité à s'engager dans un collectif	Démontre de capacités à interagir selon des procédures établies	Démontre une capacité à s'impliquer dans un collectif.	Démontre une capacité à trouver des modes d'action fondés sur un collectif. → Capacité à travailler en équipe
8– Qualité de l'argumentation			
N'argumente pas.	Reste sur les aspects descriptifs de ses travaux	Limite son argumentation aux travaux prescrits	Sait mobiliser les arguments de référence (contraintes, ressources, techniques usuelles, méthodes, ...)
9 – Qualité de la communication écrite et orale			
Ne communique pas	Fait un compte rendu partiel	Explique et fait comprendre	Fait adhérer par des qualités de conviction